

# COMMENT CONVAINCRE MON EMPLOYEUR DE ME LAISSE PARTICIPER À UN RELAIS ASSISTANTS DE VIE ?

## Qu'est-ce qu'un relais assistants de vie ?

Le RAVie est une formation composée de 5 séances de 3 heures chacune, animée par un expert de votre métier. Il s'installe près de chez vous, il s'adapte à votre planning et vous décidez, entre assistants de vie et avec l'animateur, des thématiques qui seront abordées !



**RAVie**  
RELAYS ASSISTANTS DE VIE

## Pour commencer, je suis moi-même convaincu de son intérêt !

Conçu pour les besoins des assistants de vie, le RAVie est bien plus qu'un cycle de formation. Connaître ses avantages est indispensable pour en parler avec enthousiasme et convaincre votre employeur.



### CE QUE LE RAVIE VOUS APPORTE :

**1** UN TEMPS POUR ÉCHANGER avec d'autres assistants de vie sur votre métier, rompre la solitude du travail au domicile, vous créer un réseau professionnel de proximité. Dans les RAVie, on peut parler de tout, dans le respect mutuel et sans jugement.

**2** UN TEMPS POUR PRENDRE DU RECUL, POUR NE PAS RESTER SEUL face aux difficultés de votre métier, pour dédramatiser certaines situations difficiles.

**3** UN TEMPS POUR APPRENDRE des experts, leur poser des questions, lever des doutes sur vos pratiques professionnelles, discuter concrètement de solutions à mettre en place pour accompagner vos employeurs.

**4** UN TEMPS POUR IDENTIFIER les possibilités de formations complémentaires, en lien avec les besoins de vos employeurs actuels ou de vos envies d'évolution professionnelle.

**5** UN TEMPS POUR (RE) FAIRE LE PLEIN DE CONFiance EN SOI, car vous exercez un métier dont le rôle est essentiel dans une société où les français veulent vieillir chez eux le plus longtemps possible.

## LES 5 ARGUMENTS QUI FONCTIONNENT

**1**

### JE ME FORME POUR MIEUX ACCOMPAGNER

Qu'il s'agisse de mettre à jour vos connaissances et techniques, de les parfaire sur des activités avec lesquelles vous n'êtes pas à l'aise ou d'acquérir des compétences nouvelles : le RAVie va vous faire progresser et permettra donc de toujours mieux accompagner vos employeurs.

✓ Si vous sentez que vos employeurs -ou leurs enfants- ne reconnaissent pas votre rôle à sa juste valeur, il est utile de rappeler la raison d'être du métier d'assistant de vie : **aider dans les gestes de la vie quotidienne pour permettre de rester vivre à domicile le plus longtemps possible. Et que, pour bien le faire, vous avez besoin d'être formé.**

✓ Les proches d'employeurs atteints de la maladie d'alzheimer seront également rassurés de savoir que, dans les RAVie, **vous aurez la possibilité de vous former à reconnaître les différents stades de la maladie, apprendre à adapter vos interventions, mettre en place des outils pour communiquer avec eux, faire travailler la mémoire...**

✓ **Précisez-leur, qu'au sein du RAVie, vous pourrez échanger avec des experts de disciplines très variées** qui sont des spécialistes de la prise en charge du vieillissement, de la maladie et du handicap.

✓ **Si vos employeurs ne comprennent pas les bénéfices du RAVie pour eux, il faut savoir les rendre concrets.** Les thèmes de la formation n'étant définis qu'au cours de la 1<sup>re</sup> séance du RAVie, ne vous engagez pas à faire des promesses. Mais sachez puiser dans des situations vécues au domicile pour donner des « exemples » de compétences ou d'activités que vous pourriez améliorer :

#### Par exemple :

- Adapter l'aménagement du domicile pour prévenir les risques de chute ;
- Apprendre à manipuler du matériel médicalisé récemment installé au domicile ;
- Adapter la préparation des repas au régime alimentaire prescrit par le médecin ;
- Choisir pour l'entretien du domicile des produits éco-responsables meilleurs pour la santé et l'environnement, qui permettront aussi de réaliser des économies.

# 2

## JE ME FORME POUR UN AUTRE PARTICULIER EMPLOYEUR

Il arrivera peut-être que certains employeurs vous répondent : « Mais je suis en pleine forme ! ». Ou alors : « Vous n'avez pas besoin de formation spécifique pour m'accompagner moi ! ».

**Dans ce cas, rappelez-leur gentiment que vous « ne vous occupez pas que d'eux ». Que vous intervenez auprès d'autres particuliers employeurs qui, parce qu'ils sont dépendants, malades ou en situation de handicap, ont besoin d'un accompagnement adapté** qui nécessite de votre part la maîtrise de gestes techniques - pour le lever, le coucher, l'aide à la toilette, le transfert du lit à une chaise roulante... - et des compétences bien spécifiques.

Cet argument peut aussi être utile lorsque les séances du RAVie se déroulent pendant les heures de travail d'un autre employeur que le « porteur » de votre formation. Et que cette personne estime n'avoir « aucun besoin » que vous vous formiez.

# 3

## LE RAVIE EST AUSSI BÉNÉFIQUE POUR MOI

**Un assistant de vie bien dans sa tête est un professionnel plus efficace.** L'employeur y sera réceptif !

Au-delà d'être un espace de formation au bénéfice de l'accompagnement des employeurs, **le RAVie est aussi un temps pour soi où l'on peut partager les difficultés rencontrées dans son métier** mais aussi se former pour son propre « mieux-être ».

**Par exemple :**

- Apprendre avec un expert : les bons gestes et postures pour manipuler une personne à mobilité réduite sans risque pour sa santé ; des techniques de relaxation ; des techniques de communication bienveillante auprès d'employeurs...

Même si ces besoins de formation ne bénéficient pas directement à l'employeur « porteur » de votre formation, il pourra tout à fait comprendre votre demande.

# 4

## CELA NE COÛTE RIEN À L'EMPLOYEUR

**La participation à un RAVie est entièrement prise en charge dans le cadre du plan de développement des compétences.** Vos particuliers employeurs et vous-même n'aurez rien à payer. Votre salaire sera même maintenu si vous partez sur votre temps de travail habituel.\*

\* Toutes les conditions sur [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)

# 5

## JE NE SERAI PAS ABSENT LONGTEMPS

**Par rapport à une formation continue classique, le RAVie se tient sur des séances de 3 heures, espacées d'environ 2 semaines.** Elles sont planifiées à l'avance, ce qui simplifie votre organisation.

**Les dates et horaires sont décidés collégialement, par l'animateur et les assistants de vie participants,** de manière à répondre le plus possible aux contraintes des professionnels que vous êtes. Dans les faits, les RAVie sont souvent organisés l'après-midi pour pénaliser le moins possible les activités du domicile les plus critiques (le lever, le coucher).

1 J'en parle dès mes entretiens d'embauche.

2 Informer ses employeurs -ou leurs proches- que l'on se forme dès le début de la relation de travail facilite les demandes par la suite.

3 Se former régulièrement est un gage de sérieux et de professionnalisme. C'est un facteur rassurant.

4 Je choisis un employeur « porteur » réceptif.

5 Allez au plus simple pour solliciter l'employeur qui va vous accompagner dans la démarche d'inscription.

6 Le « bon » employeur porteur sera souvent celui avec qui vous avez établi une relation de confiance. Ou celui dont les enfants vous encouragent à faire des formations.

7 Prenez le temps de bien lui expliquer que l'inscription au RAVie est simple, et rassurez-le sur la prise en charge financière.

8 Une fois cet employeur familiarisé avec la démarche, il deviendra naturel de le ressolliciter par la suite.

9 Si besoin, je m'arrange pour me faire remplacer.

10 Si les séances du RAVie se déroulent sur votre temps de travail, n'attendez pas pour en parler avec vos employeurs concernés. Cela évitera de créer du stress à la dernière minute et leur permettra de s'organiser.

11 Si cette absence vient compromettre la bonne tenue d'une tâche bien précise importante pour lui, aidez-le à vous trouver un assistant de vie remplaçant.

**ASTUCE**

Si l'employeur demande des informations complémentaires sur le RAVie, proposez-lui d'assister à la réunion préparatoire organisée avant chaque cycle. L'animateur pourra vous renseigner sur cette possibilité. Contactez votre organisme de formation ou un conseiller en formation IPERIA pour connaître les dates des réunions près de chez vous.

0 800 820 920 Service & appels gratuits

IPERIA remercie Karine Blanchet, Mihaela Diaconu, Valérie Charbonnieres, Nathalie Avid, Annie Flanquart, assistantes de vie, pour leur aide dans la création de cette fiche. Le partage de leurs expériences a été la principale source d'inspiration pour nous proposer ce document qui, nous l'espérons, vous sera utile.